

Communiqué de presse

Selon un sondage Harris Interactive, « Les Français se montrent toujours aussi favorables à une école inclusive »

Dans le cadre de la rentrée scolaire et en lien avec la campagne inter-associative « # ma place, c'est en classe », plusieurs associations* œuvrant dans le domaine du handicap et de l'éducation populaire ont, pour la 3^e année consécutive, commandité auprès d'Harris Interactive une enquête en ligne réalisée du 17 au 19 août 2021 sur l'opinion des Français vis-à-vis de l'école inclusive. »

Les résultats montrent que s'ils perçoivent une légère amélioration pour les personnes en situation de handicap dans la société et dans l'école, ils considèrent encore majoritairement que la scolarisation des jeunes au sein du système scolaire doit encore progresser, particulièrement pour les enfants et adolescents autistes, avec des déficiences intellectuelles ou présentant des troubles psychiques.

Surtout, les Français se déclarent toujours très largement favorables à une école inclusive (entre 69% et 91% selon le type d'altération).

De même, ils estiment que l'école ordinaire reste la meilleure solution de scolarisation, un sentiment renforcé chez ceux qui ont une personne avec handicap dans leur entourage.

Les Français considèrent dans l'ensemble que le système doit s'adapter aux besoins particuliers des élèves tout en veillant à ne pas restreindre le champ des possibles en matière d'orientation.

Ces résultats viennent en écho à la campagne inter-associative « ma place, c'est en classe » : Pour accueillir et scolariser tous les jeunes quels que soient leurs particularités, l'école doit être pleinement accessible et s'adapter aux besoins de chacun.

Mais il ne suffit pas pour cela d'installer des plans inclinés dans tous les bâtiments, même si c'est indispensable. !

L'accessibilité doit se décliner à tous les niveaux : adaptation des objectifs pédagogiques, des contenus et des évaluations, approches pédagogiques différenciées... Elle doit aussi concerner l'accès à la vie et aux sorties scolaires, aux activités péri et extrascolaires.

Cette adaptation ne peut reposer sur les seuls enseignants, elle doit aussi concerner l'ensemble de la communauté éducative, les accompagnants, s'appuyer sur la coopération avec le secteur médico-social comme ressource et non comme un palliatif.

Ces évolutions nécessaires ont été rappelées lors de l'audition de la France devant le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, fin août. Le rapporteur a ainsi appelé à "reconsidérer la situation de handicap" et à "changer de modèle", notamment en ce qui concerne la scolarisation et ses dispositifs jugés ségrégatifs. Les recommandations de l'ONU sont attendues dans le courant du mois de septembre. Les associations y seront attentives et poursuivront leur action en faveur d'une école véritablement inclusive.

Paris, le 1^{er} septembre 2021

* ANPEA, APF France handicap, Fédération Générale des PEP, FNASEPH, Trisomie 21 France et UNANIMES



ANPEA

APF
France
handicap

Les
PEP
La parole est de tous

fnaseph
Grandir et Vivre en société

trisomie
FRANCE



RENTÉE 2021

L'ACCESSIBILITÉ,
C'EST L'ÉCOLE QUI DOIT
S'ADAPTER POUR ACCUEILLIR
LA DIFFÉRENCE.
PAS LE CONTRAIRE.

#MAPLACE C'EST EN CLASSE !

Contacts presse :

ANPEA :

Julie Bellenger – jbellenger@anpea.gapas.org – 06 09 72 29 98

APF France handicap

Sophie Lasbleis - sophie.lasbleis@apf.asso.fr - 06 89 74 97 37

Fédération Générale des PEP

Sophie Dotaro – s.dotaro@lespep.org – 01 41 78 92 73

FNASEPH

Nicolas Eglin - presidence@fnaseph.fr - 06 82 40 31 17

TRISOMIE 21 France

Emmanuel Guichardaz - communication@trisomie21-france.org - 06 37 93 97 24

UNANIMES

Claire Dupuy – presse@unanimes.fr

Les associations partenaires

ANPEA :

L'association nationale des parents d'enfants aveugles (ANPEA), reconnue d'utilité publique, rassemble depuis 1964 les parents d'enfants aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés, dans l'objectif de permettre à chaque enfant d'avoir une place, sa place.

L'ANPEA c'est d'abord des parents militants et adhérents qui informent les familles, les accompagnent, les représentent et sensibilisent les publics partout en France à la déficience visuelle. C'est donc la voix des familles auprès des pouvoirs publics, des gestionnaires de dispositifs médico-sociaux et des professionnels.

L'association porte des projets et des plaidoyers sur l'éducation précoce et la scolarisation pour tous, les vacances et les loisirs, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle... et mène des actions qui promeuvent le respect des droits civiques et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap sur tous les aspects de la vie quotidienne et la construction d'une société inclusive (l'accessibilité, l'édition adaptée, la vie affective et sexuelle ou encore l'évolution de l'organisation administrative, sanitaire et médico-sociale et le développement des bonnes pratiques professionnelles).

APF France handicap :

APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. Rassemblant 85 000 acteurs, dont près de 15 000 salariés, elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements médico-sociaux et entreprises adaptées). L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

<https://www.apf-francehandicap.org/>

FNASEPH :

La FNASEPH (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap – Grandir et Vivre en société) milite pour la scolarisation et le développement de l'accompagnement, en tout temps et milieu de vie ordinaire, pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, et ce quel que soit le handicap.

Elle rassemble 23 associations de familles, elles même avec des profils très différents : associations nationales / collectifs régionaux ou départementaux, rassemblant eux-mêmes plusieurs associations. La FNASEPH a été créée en 1996 pour développer l'aide humaine à l'école (initiée par des parents en 1982).

Elle s'est investie sur la question des auxiliaires de vie scolaire (AVS) en termes de soutien des associations dans la gestion des services d'AVS, d'aides techniques et logistiques, de moteur de l'innovation sociale. Elle propose un appui aux familles et aux personnes, aux collectifs associatifs départementaux. Elle participe aux niveaux national et local aux instances de réflexion des politiques publiques. Elle milite pour que soit reconnue la place et le rôle des jeunes, des adultes et des familles, la reconnaissance de leur expertise de vie. La FNASEPH s'engage résolument pour une véritable société inclusive, dont un des piliers est évidemment une école inclusive.

Fédération Générale des PEP :

100 ans d'expérience au service d'une société inclusive et solidaire. Les PEP (pupilles de l'enseignement public) ce sont 101 associations de proximité présentes dans toute la France agissant

au quotidien pour une société inclusive et solidaire. Depuis 100 ans, elles garantissent l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins et à la vie sociale.

Fondées sur les valeurs de Laïcité, Solidarité et Egalité, les PEP interviennent dans les domaines de l'éducation, des loisirs, du social et du médico-social. Fortes de plus de 1200 établissements, services et dispositifs, 20 000 salariés et 8 000 bénévoles, les PEP accompagnent chaque année 1 300 000 enfants, adolescents, adultes (dont 90 000 en situation de handicap) et leurs familles.

TRISOMIE 21 France :

Trisomie 21 France fédère plus de 50 associations qui agissent concrètement sur le terrain pour rendre la société plus inclusive et soutenir les personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle dans l'exercice de leurs droits. Notamment, grâce à des dispositifs innovants et des services médico-sociaux, Trisomie 21 France facilite l'accès à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et jeunes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle. Elle accompagne aussi les professionnels de l'enseignement dans cette démarche. De même, l'association a un centre de formation qui propose notamment des formations sur l'école inclusive pour les familles, les personnes présentant une déficience intellectuelle et les professionnels.

De plus, Trisomie 21 France favorise la démarche d'autodétermination et d'auto-représentation des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle et les soutiennent dans l'exercice, à liberté égale, de l'ensemble des droits liés à la citoyenneté.

UNANIMES :

Unanimes - Union des associations nationales pour l'inclusion des malentendants et des sourds - regroupe des associations nationales de personnes concernées par la surdité (sourds, malentendants, sourdaveugles, sourds avec handicap associé), des associations de familles et des adhérents individuels.

L'association porte une voix commune auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques sur des sujets fédérateurs à l'ensemble de ces publics pour renforcer l'accessibilité de la société et l'émancipation des personnes. Unis autour de valeurs communes dans le respect de leurs différences, les membres et adhérents d'Unanimes agissent ensemble pour l'autonomie et l'inclusion des personnes sourdes dans la société.

De l'annonce de la surdité aux parents du jeune enfant sourd jusqu'à l'accompagnement des personnes âgées, en passant par l'accès à un projet linguistique de qualité, à l'école, à la formation, à l'emploi, aux droits, aux soins, à la culture, à l'information, Unanimes s'attache à identifier les obstacles rencontrés par les personnes dans leur parcours d'usager des services publics, de consommateur et de citoyen, et à impulser les réponses concrètes, en interpellant et en accompagnant les pouvoirs publics et les acteurs économiques, et le cas échéant, en développant les solutions nécessaires.